





# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Agence Française de Développement s'engage dans le secteur de la justice en Mauritanie.

La cérémonie officielle de signature de la Convention de Financement entre l'Agence française de Développement et la République Islamique de Mauritanie dans le secteur de la justice s'est déroulée le lundi 17 avril 2017, en présence du Ministre française de l'Economie et des Finances, Monsieur Michel Sapin.

## Signature d'une convention de financement

M. Michel Sapin, Ministre français de l'Economie et des Finances, M. El Moctar Ould Djay, Ministre mauritanien de l'Economie et des Finances, et Monsieur Lionel Yondo, Directeur de l'Agence Française de Développement (AFD), ont signé, le lundi 17 avril 2017, une Convention de Financement visant à renforcer l'Etat de Droit et la relation entre la justice et le justiciable en Mauritanie. Cet évènement a eu lieu en présence de M. Joël Meyer, Ambassadeur de France en Mauritanie.

Le financement facilitera la mise en place d'une justice transparente, protectrice, efficace, crédible et proche du citoyen. Dans le cadre de ce projet, il est prévu en particulier de contribuer à améliorer la gestion et la formation du personnel judiciaire, à garantir un procès équitable en matière pénale, ainsi qu'à faciliter l'élaboration d'une politique pénitentiaire qui sera tournée vers la réinsertion et la réintégration des détenus ainsi que sur l'amélioration des conditions de détention. Le financement appuiera aussi les avocats et la société civile dans l'exercice de leurs missions.

## La France, engagée auprès de la Mauritanie pour renforcer la gouvernance et l'Etat de droit

Début 2016, l'Etat français a décidé d'élargir le mandat de l'AFD en lui transférant la compétence du financement et de mise en œuvre des projets bilatéraux dans le secteur de la gouvernance. L'AFD peut donc intervenir dans les domaines aussi variés que la modernisation de l'Etat, la gestion des finances publiques, la gouvernance territoriale, la défense des droits de l'Homme, et la justice. C'est donc dans ce cadre que l'AFD finance son premier projet dans le secteur de la Justice en Mauritanie.

Toutefois, la France entretient un partenariat historique avec la Mauritanie en matière de gouvernance à travers le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade. Ce dernier, reste un acteur majeur en matière de renforcement des capacités des acteurs de la justice et de la défense des droits de l'Homme notamment à travers les bourses d'études, le financement de formation courte ainsi que l'appui à la société civile mauritanienne.

Le ministre de la Justice, Monsieur Brahim Ould Daddah a émis le souhait de disposer d'outils adaptés pour construire, mener et évaluer la politique de son ministère. Il souhaite que les efforts soient portés sur la formation du personnel judiciaire et le respect des droits aussi bien dans les tribunaux que dans le milieu carcéral. Sollicité par le gouvernement mauritanien, *Justice Coopération Internationale*, l'opérateur du ministère français de la Justice, participera à la mise en œuvre de ce projet. Ceci exprime le partenariat solide de la France et de la Mauritanie de nature à favoriser le transfert des compétences et les échanges entre pairs.

## L'AFD : l'institution française au service du développement

Etablissement public au cœur du dispositif français de coopération, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis plus de soixante-dix ans pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud. Elle soutient également le dynamisme économique et social des Outre-mer.

Au moyen de subventions, de prêts, de fonds de garantie ou de contrats de désendettement et de développement, elle finance des projets, des programmes et des études et accompagne ses partenaires du Sud dans le renforcement de leurs capacités.

## www.afd.fr

Contact presse: Laura Tuéry, Chargée de projets à l'AFD en Mauritanie, tueryl@afd.fr, 41 10 08 79.